

# **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain DUMAS, Maire.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : M. DUMAS Sylvain, Mme DURAND Éliane, M. FORGERAIS Eric, Mme GARNIER Céline, Mme MORIN Joëlle, M. MORIN François, M. PUTIN Patrice, Mme TRAVERS Christine, M. VADOT André.

Etaient absents et excusés :

- M. CUENOT Jérôme qui a donné pouvoir à M<sup>me</sup> GARNIER Céline
- M. OUCHEM Fathi qui a donné pouvoir à M. PUTIN Patrice
- M<sup>me</sup> JACQUOT Fanny qui a donné pouvoir M<sup>me</sup> MORIN Joëlle
- M. GRESS Pierre qui a donné pouvoir à M. VADOT André
- M. CYPRES Lucas, excusé
- M. DENIZOT Stéphane, excusé

## **1- Désignation du secrétaire de séance**

M. André VADOT est nommé secrétaire de séance.

## **2- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 octobre 2025**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité, approuvent le compte-rendu de la réunion du 17 octobre 2025.

## **3- Point sur les finances**

M<sup>me</sup> GARNIER Céline présente la situation financière de l'exercice au 21 novembre 2025 : En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 432 922,10 € et les recettes à 426 884,01€. En section d'investissement, les dépenses sont de 225 795,69 € et les recettes s'établissent à 121 526,82 €. Il est précisé que la commune est en attente de plusieurs subventions qui ont été sollicitées pour les travaux d'aménagement de la rue de la Grande Vigne.

M. le Maire présente un point d'avancement sur les travaux d'aménagement de la rue de la Grande Vigne, réalisés cet été. Le montant total de l'opération s'élève à 161 955 € HT.

Il expose ensuite le plan de financement correspondant :

Coût prévisionnel	Montant en € HT	%
Coût total des travaux	161 955 €	100%
<b>Financements demandés</b>		
DETR	34 230 € → 32 391 € (montant proratisé)	20 %
Amendes de police	18 357 €	11,3 %
AAP Conseil Départemental	5 200 €	3,2 %
Grand Chalon – FAPC	30 000 € → 25 808 € (montant proratisé)	16 %
Grand Chalon – Fonds de relance	27 195 €	16,8 %
Commune Farges-lès-Chalon	53 004 €	32,7 %

#### **4- Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'effectuer des paiements de factures sur la section investissement de l'exercice 2026 avant le vote du Budget Primitif 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise M. le Maire à effectuer des dépenses d'investissement concernant le Budget de la Commune sur l'exercice 2026, avant le vote du Budget Primitif 2026, jusqu'à concurrence d'un montant représentant 25% des dépenses réelles d'investissement budgétisées sur l'exercice 2025. Les dépenses réelles totales budgétisées sur l'exercice 2025 s'élevaient à 251 025,07 € déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser et des reports. Le montant des dépenses autorisées sur l'exercice 2026 est de 62 756,27 € arrondi à 62 756 € repartis de la façon suivante :

- Chapitre 20 : 625 €
- Chapitre 204 : 625 €
- Chapitre 21 : 61 506 €

#### **5- Projets d'investissement 2026**

Les conseillers échangent sur les projets d'investissements envisagés sur l'année 2026 :

##### Vidéoprotection :

M. le Maire fait un point sur la vidéoprotection. L'objectif reste de renforcer la sécurité des habitants mais également des bâtiments communaux.

Un diagnostic de sûreté a été réalisé par le référent sûreté et cybersécurité de la gendarmerie de CHATENOY-LE-ROYAL et trois devis ont été sollicités auprès de Citeos, Kitech et Ipsom, mais aucun retour n'a été reçu ce jour.

Ce diagnostic propose l'implantation de plusieurs caméras sur la commune en plusieurs phases. Les élus priorisent pour une 1<sup>ère</sup> phase : D906 et Route de fontaines, Grande rue/rue des Prés, Salle des fêtes.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide :

- D'approuver le principe d'installation d'un système de vidéoprotection sur le territoire communal.
- De retenir la 1<sup>ère</sup> phase pour l'implantation de 4 à 6 caméras, pour un montant estimatif de 60 000 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions possibles, notamment :
  - Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et de la Dotation aux équipements des territoires ruraux- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) de l'ETAT.
  - De l'Appel à Projets et des Amendes de polices du Département de Saône et Loire.
  - De l'aide sécurité /vidéoprotection et/ou programme ENVI de la région.
  - Du Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux (FAPC) et/ou Fonds de relance du GRAND CHALON.
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises, à signer le marché correspondant, et à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du dispositif, y compris la demande d'autorisation préfectorale.

#### Climatisation :

L'installation de climatiseurs pour les salles de classe et pour la mairie est toujours en étude. Le montant estimatif des travaux est de 34 000 € TTC.

Ce projet pourra bénéficier de la subvention du fonds de relance du GRAND CHALON à hauteur de 50% du montant HT des travaux.

#### **6- Rétrocession rue du Champ des Nielles**

M. le Maire fait part aux conseillers que l'intégration par anticipation dans le domaine public communal des parties communes du lotissement « les Brenelles - Rue du Champ des Nielles » avait été validé lors de la réunion du Conseil municipal du 30 août 2019. Considérant que la déclaration attestant l'achèvement des travaux du permis d'aménager de ce lotissement a été reçu en mairie le 17 avril 2025, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le transfert des parties communes du lotissement à savoir :

- ZB 507 d'une superficie de 11 ca
- ZB 522 d'une superficie de 23a 35 ca
- ZB 528 d'une superficie de 2a 02 ca

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le transfert de propriété de la voirie et des équipements du lotissement « les Brenelles - Rue du champ des Nielles au profit de la Commune de FARGES-LES-CHALON,
- Confirme la dénomination officielle de la voie du lotissement « les Brenelles » en : Rue du Champ des Nielles conformément à la délibération 22-2023 du 24 mars 2023,
- Décide le classement dans le domaine public des voies et équipements de ce lotissement,
- Demande la mise à jour du tableau de classement des voies communales en intégrant la Rue du Champ des Nielles après signature de l'acte notarié de transfert de propriété,
- Dit que la présente vente est consentie et acceptée à l'euro symbolique, le cédant dispensant la commune du paiement de ce prix.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de rétrocession et tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

#### **7- Conseil d'école**

La réunion du conseil d'école s'est déroulée le 7 novembre 2025.

Lors de cette réunion, les points suivants ont été abordés :

- Résultats des élections de représentants de parents d'élèves

96 électeurs inscrits, 76 votants, soit une participation de 79,17 %. Ont été élues : Mmes Clémence TREMBLAY, Fanny JACQUOT, Elise JOLY, titulaires. Mmes Amélie BERNARD, Karine LE ROUX, Marion BEUZON, suppléantes.

- Effectifs à la rentrée et prévisions pour l'année 2026-2027

Les effectifs sont stables, un total de 62 élèves pour les prévisions des effectifs de septembre 2026. M. le Maire fait part de son inquiétude sur la baisse des arrivées en petite section.

- Règlement intérieur

Le règlement intérieur a été adapté pour être en conformité avec le règlement départemental type, mis à jour par l'arrêté du 16 novembre 2023.

Des modifications ont été apportées et adoptées à l'unanimité par le conseil d'école :

- Nouvelle Charte internet
- Ajout de la Charte d'utilisation par les personnels des outils et services numériques dans l'école

## ➤ PPMS

Le PPMS est le texte régissant la sécurité à l'école et établissant les comportements à avoir face aux risques majeurs (tempête, incendie, intrusion). Trois exercices de simulation sont effectués chaque année pour préparer les élèves en cas de risque.

Le PPMS unifié a été rédigé avec l'aide de l'assistant de prévention ; il est validé pour cette nouvelle année et sera remis à jour chaque année.

## ➤ Projets de l'année

Journée sans cartable : L'école organise chaque veille de vacances, une journée sans le cartable. Le principe étant de faire venir sur une journée les élèves sans leur cartable et de proposer à la place des activités.

Ceinture de comportement : Un système de « ceintures de comportement » a été instauré dans les classes de CP-CE1 et de CE2-CM1-CM2. Il s'agit d'un dispositif visant à accompagner les élèves dans l'amélioration de leur comportement ainsi que dans leur engagement au sein de la classe et de leur école.

Voyage scolaire : Une proposition de voyage de 5 jours à la mer, regroupant les classes du CP au CM2 a été proposée à l'ensemble des familles. Ce projet ne pourra être maintenu, faute de participation suffisante (30 oui et 13 non)

École du dehors : Tous les jeudis matin, la classe de maternelle pratique « l'école dehors ». L'objectif étant d'améliorer la confiance en soi, travailler en groupe, acquérir de l'autonomie, évoluer dans un nouvel environnement.

USEP : Toutes les classes sont adhérentes à l'USEP « Chalon-Ville » cette année. Plusieurs rencontres sportives sont organisées sur le temps scolaire ainsi qu'en dehors du temps scolaire.

M. le Maire informe que d'autres activités seront programmées : Natation, tennis, escalade et handball.

Point sur les actions menées par l'association des parents d'élèves :

- Une vente de fromages
- Vente de sapins, photos de Noël, boules de Noël personnalisées
- Concours de puzzle : Samedi 6 décembre, l'événement est complet avec 30 équipes inscrites
- Bourse aux jouets : Dimanche 7 décembre, avec une table réservée par le périscolaire afin de vendre les objets fabriqués par les élèves

Travaux réalisés dans l'école et questions diverses :

Cabane à vélo : Une cabane destinée au stockage des vélos est actuellement en construction. Toutefois, un élément manquant ne permet pas la poursuite du chantier, lequel est temporairement suspendu dans l'attente de la réception de cette pièce. Le Conseil Municipal approuve par ailleurs l'achat supplémentaire d'un range-vélo.

Mobilier : Un meuble personnel est utilisé dans la classe de cycle 3. Une demande est formulée afin de fabriquer un nouveau meuble lors de la journée citoyenne. Une réflexion est menée autour de travaux de rénovation de la bibliothèque.

Téléphone : Une demande de téléphone supplémentaire a été faite pour l'école, le montant de la prestation s'élève à 444,60 € pour l'installation et le paramétrage du matériel. Le Conseil Municipal vote et approuve à l'unanimité cette demande.

## **8- Farg'infos**

Les élus lisent les articles qui paraîtront dans le Farg'infos en janvier 2026.

## **9- Questions diverses**

- CCAS : En cette fin d'année, soixante colis seront distribués pour les personnes âgées. La prochaine réunion du CCAS est programmée le 3 décembre.
- EGLISE : Les conseillers prennent connaissance, du courrier de M. Blanchot, administré de la commune, qui sollicite l'intervention d'un spécialiste des Beaux-Arts de Besançon et de sa doctorante afin d'évaluer la possibilité d'une restauration du tableau de Saint-Sébastien qui est situé à l'intérieur de l'église. M. Blanchot souhaiterait également demander un devis pour la restauration et la reliure d'anciens livres liturgiques. Il aimeraient que le mouvement d'horloge à pendule ancien soit remis en état et exposé dans l'église. Le Conseil Municipal prend acte des demandes de M. BLANCHOT et l'autorise à faire des demandes de devis pour les affaires précitées.
- SOFRILOG : M. le Maire et M. Vincent DEMONFAUCON, président de l'Association Foncière de FARGES-LES-CHALON ont rencontré l'équipe dirigeante de SOFRILOG le mercredi 19 novembre pour l'acquisition du fossé cadastré en ZA 207 sise les Grandes Varennes appartenant à l'Association foncière, en vue d'agrandir leur site sur la commune de FARGES-LES-CHALON. Ils devaient apporter une solution technique pour permettre l'écoulement des eaux pluviales de manière continue et satisfaisante sans causer de désagrément aux parcelles agricoles voisines (ZA 201 et ZA 85 et ZA 86) et pour garantir le drainage ou son rétablissement en tenant compte du collecteur existant sur les parcelles ZA 83 (M. PERRIN) et ZA 293 (M. GALLO). Des études ont été faites, mais aucune explication n'a pu être donnée sur la solution technique retenue. Une deuxième rencontre aura donc lieu en janvier 2026.

Prochaines réunions du Conseil Municipal : vendredi 23 janvier 2026 et vendredi 11 mars 2026.  
Commission « finances » vendredi 6 mars 2026

Fin de la réunion à 21h15

Le Maire,

Sylvain DUMAS

